

CALENDRIER DES ÉPREUVES
SESSION 2024
BREVET DES MÉTIERS D'ARTS HORLOGERIE
MÉTROPOLE

ÉPREUVES <u>ponctuelles</u>	DATES	DURÉE	HORAIRE LOCAL	NATURE
E1 - Épreuve professionnelle : usinage	Lundi 10 juin	8h00	08h00 - 12h00 13h00 - 17h00	Pratique
		<i>Pause méridienne sur place et surveillée - Durée : 1 heure</i>		
E1 - Épreuve professionnelle : intervention sur le produit horloger	Mardi 11 juin	8h00	08h00 - 12h00 13h00 - 17h00	Pratique
		<i>Pause méridienne sur place et surveillée - Durée : 1 heure</i>		
E1 - Épreuve professionnelle : étude d'un produit horloger	Mercredi 12 juin	4h00	08h00 - 12h00	Pratique
E1 - Évaluation de la PFMP (1)		15 minutes	À partir de 14h00	Orale
E1 - Économie Gestion (2)		10 minutes		
E2 - Épreuve de projet de réalisation (3) (4) (5)	Lundi 24 ou mardi 25 juin	20 minutes	À partir de 08h00	Orale
E3 - Épreuve de cultures artistiques	Mercredi 19 juin	2h00	8h00 - 10h00	Écrite
E4 - Épreuve d'arts appliqués	Judi 20 juin	6h00	08h30 - 15h30	Écrite
		<i>Pause méridienne sur place et surveillée - Durée : 1 heure</i>		
E5 - Épreuve scientifique				
- Mathématiques	Du lundi 27 mai au vendredi 07 juin	1h00	À partir de 08h00	Écrite et Pratique
- Physique-Chimie		1h00		
E6 - Épreuve de langue vivante (6)	Mardi 11 juin	1h00	14h00 - 15h00	Écrite
		10 minutes	À l'initiative des académies	Orale
E7 - Épreuve de français – Histoire Géographie – Enseignement moral et civique				
- Français	Mardi 18 juin	3h00	8h30 à 11h30	Écrite
- Histoire, Géographie, Enseignement moral et civique		2h30	14h00 à 16h30	
Épreuve facultative : langue vivante (7) (8)	À l'initiative de l'académie d'origine	20 minutes		Orale

(1) (2) Dépôt dans le centre d'examen du dossier relatif à l'épreuve : vendredi 31 mai 2024 (dernier délai)

(3) Épreuve orale de 20 minutes précédée de 30 mn de préparation : l'ordre de passage sera précisé par le centre d'examen

(4) Dépôt dans le centre d'examen du dossier relatif à l'épreuve E2 (Copie papier **et** numérique) : **vendredi 7 juin 2024** (dernier délai). L'épreuve se déroulera dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (Tableau, vidéoprojecteur, postes informatiques équipés des logiciels Power Point, Excel, Word, ...)

(5) Les dossiers des candidats seront transmis aux membres de la commission d'évaluation sur support numérique (CD, DVD ou clé USB) 15 jours avant le début de l'épreuve.

(6) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour. **Aucun candidat concerné en 2024 par l'épreuve ponctuelle**

(7) Épreuve orale de 20 minutes précédée de 5 minutes de préparation.

(8) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.